

ARRETE N°PREF-SAPPIE-BE-2021-0574
du **16 DEC. 2021**

déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet de contournement sud d'Auxerre
Liaison RN6–RN151 pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État
(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Bourgogne-Franche-Comté)
situées sur le territoire de la commune d'Auxerre

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.132-1 et suivants ;

VU la décision du Conseil d'État n° 4066696 du 9 juillet 2018 ;

VU la décision de la Cour de Cassation n° 18-14.225 du 13 juin 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-2011-0289 du 10 août 2011 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le contournement sud d'Auxerre – liaison RN6–RN151 et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auxerre pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-2011-0354 du 7 octobre 2011 portant prorogation d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le contournement sud d'Auxerre – liaison RN6–RN151 et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auxerre pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-2012-0105 du 11 avril 2012 déclarant d'utilité publique le contournement sud d'Auxerre – liaison RN6–RN151 et portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auxerre pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne–Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-SE-2016-0748 du 29 décembre 2016 prorogeant les effets de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-2012-0105 du 11 avril 2012 déclarant d'utilité publique le contournement sud d'Auxerre – liaison RN6–RN151 et portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auxerre pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne–Franche-Comté ;

VU le dossier déposé le 10 mars 2021 par lequel le cabinet « Foncier Conseil Aménagement », mandaté par Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté, sollicite l'organisation d'une enquête parcellaire complémentaire dans le cadre du projet de contournement sud d'Auxerre – liaison RN6–RN151 pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU les plans et états parcellaires annexés ;

VU l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0057 du 31 mars 2021 portant ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire n° 1 du lundi 19 avril au vendredi 7 mai 2021 inclus concernant le projet de contournement sud d'Auxerre – liaison RN6–RN 151 pour la section sous la maîtrise d'ouvrage de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté) ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0216 du 14 juin 2021 déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet de contournement sud d'Auxerre - liaison RN6-RN151 pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté) situées sur le territoire de la commune d'Auxerre ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la jurisprudence, lorsqu'un arrêté de cessibilité déclare cessibles des parties de parcelles, ce qui implique de modifier les limites des terrains concernés, un document d'arpentage doit être préalablement réalisé afin que l'arrêté de cessibilité désigne les parcelles concernées conformément à leur numérotation issue de ce document ;

CONSIDÉRANT que le défaut d'accomplissement de cette obligation, qui constitue alors une garantie pour les propriétaires concernés par la procédure d'expropriation, entache d'irrégularité l'arrêté de cessibilité ;

CONSIDÉRANT, par conséquent, que l'arrêté préfectoral de cessibilité du 14 juin 2021 susvisé est entaché d'irrégularité et qu'il convient de l'abroger ;

CONSIDÉRANT, cependant, la nécessité d'acquérir toutes les parcelles afin de permettre la réalisation du projet évoqué ci-dessus ;

CONSIDÉRANT l'établissement des documents d'arpentages susmentionnés ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0216 du 14 juin 2021 déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet de contournement sud d'Auxerre, liaison RN6-RN151 pour la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté) situées sur le territoire de la commune d'Auxerre, est abrogé.

Article 2 : Sont déclarées cessibles immédiatement, en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de l'État, les parcelles désignées sur le territoire de la commune d'Auxerre aux plans et aux états parcellaires ci-annexés.

Article 3 : La notification du présent arrêté est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur les états parcellaires annexés.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au greffe du Tribunal Judiciaire d'Auxerre, dans un délai de six mois au plus, à compter de la date à laquelle il a été signé.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture et Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont une copie sera adressée à Monsieur le Maire d'Auxerre ainsi qu'au juge de l'expropriation.

Fait à Auxerre, le

16 DEC. 2021

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

Délais et voies de recours :

Dans le délai de recours de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de l'Yonne – Place de la Préfecture – 89016 AUXERRE CEDEX,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur – place Beauvau – 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Dijon – Rue d'Assas – BP 61616 – 21016 DIJON CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

PROJET DU CONTOURNEMENT SUD D'AUXERRE - LIAISON RN6 -RN151

ÉTAT PARCELLAIRE DÉFINITIF

Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

13 DEC. 2021

ARRIVÉE

Département de l'Yonne
Ville d'Avault

Aménagement du Centre-ville Sud d'Avault
lots AF-AFE

Entreprise définitive

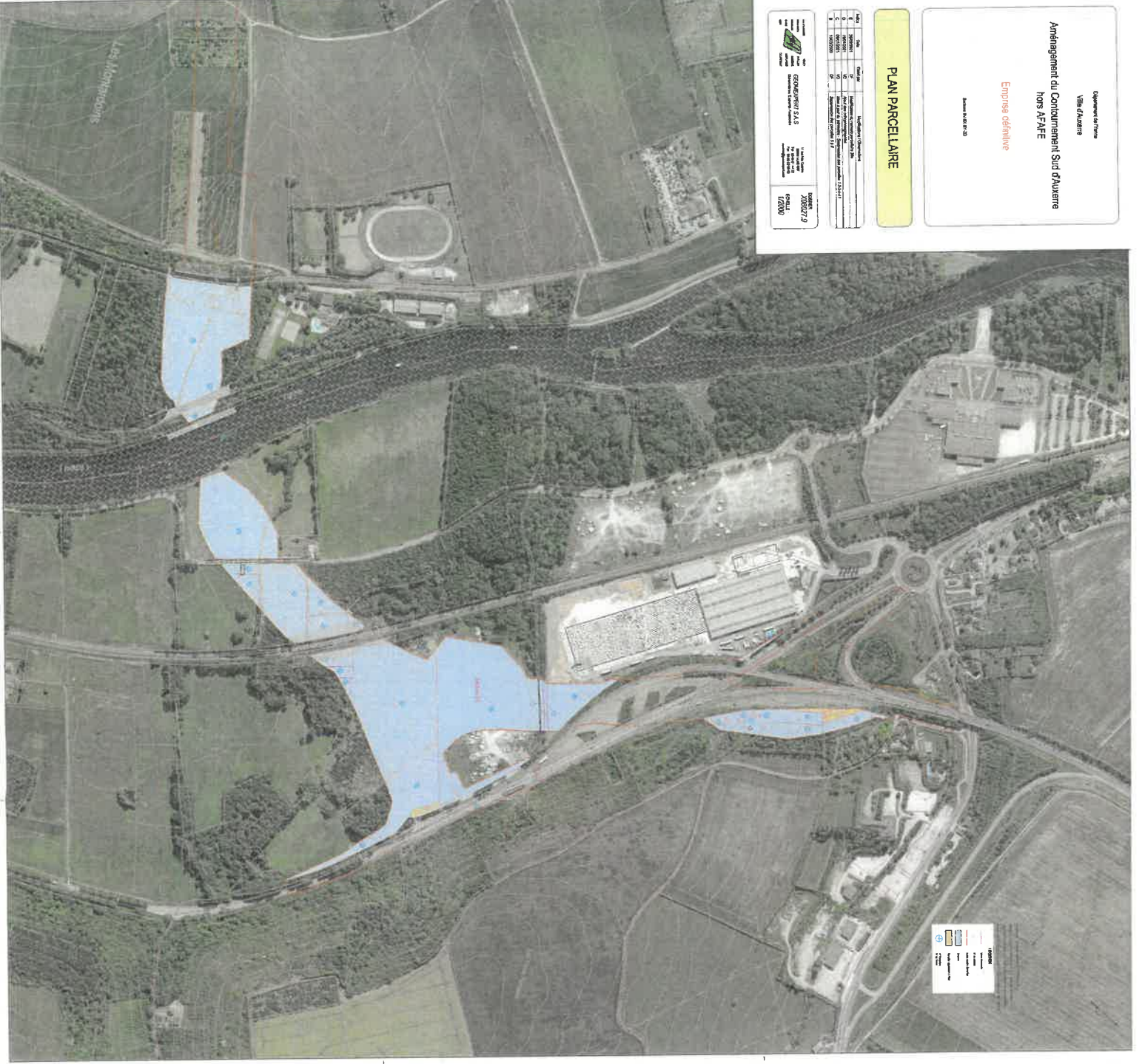
Année 2018-2020

PLAN PARCELLAIRE

Lot	Surface (m ²)	Contenance (m ²)
A	1000	1000
B	1000	1000
C	1000	1000
D	1000	1000
E	1000	1000
F	1000	1000
G	1000	1000
H	1000	1000
I	1000	1000
J	1000	1000
K	1000	1000
L	1000	1000
M	1000	1000
N	1000	1000
O	1000	1000
P	1000	1000
Q	1000	1000
R	1000	1000
S	1000	1000
T	1000	1000
U	1000	1000
V	1000	1000
W	1000	1000
X	1000	1000
Y	1000	1000
Z	1000	1000

ESMAZIER S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
SIREN 312 123 456
RCS Nanterre

ESMAZIER S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
SIREN 312 123 456
RCS Nanterre



LEGENDA

- Lot
- Zone d'habitat individuel
- Zone d'habitat collectif
- Zone d'habitat mixte

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 6

Prop. Indivis. de 12/64ème **Madame SORBA Armelle Madeleine Germaine** Divorcée de Monsieur Jean Robert MORVAN
Née le 29/01/1955 à PARIS 4ème (75)
Retraitée
8 Hameau de Mangepan 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Prop. Indivis. de 12/64ème **Monsieur FORNERIS Michel Raoul André** Epoux de Madame Georgette Henriette ORHANT
Né le 19/11/1948 à CRAVANT (89)
Retraité
50 bis rue des beaux sites 93240 STAINS

Prop. Indivis. de 5/32ème **Madame COUTANT Yvette Monique** Epouse COUDON Maurice
Née le 08/06/1929 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
Villa numéro 7 12T rue Robert Finet 38600 FONTAINE

Prop. Indivis. de 5/32ème **Monsieur COUDON Didier Yves Michel** Célibataire majeur
Né le 21/01/1954 à SAINT HILAIRE SAINT MESMIN (45)
Profession inconnue
Alpes Administration ASAT Rue du Tour de l'Eau 38400 SAINT MARTIN D'HERES

Prop. Indivis. de 5/32ème **Madame COUDON Corinne Armelle Marie** Célibataire
38600 FONTAINE Née le 31/12/1958 Ville de naissance inconnue (ALGERIE)
Profession inconnue
31B rue Gabriel Péri

Prop. Indivis. de 5/32ème **Monsieur COUDON Hervé Georges Maurice** Epoux LEFAUCHEUX Martine
Né le 18/11/1961 à FLEURY LES AUBRAIS (45)
Profession inconnue Monte do Marmeleiro Caixa Postal 242 7100-040 GLORIA (Portugal)

Section	PARCELLE				Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature	Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BV	134	Les Coutarnoux	211	Terre	BV 238	138	BV 239	73	9

ORIGINES DE PROPRIETE

Pour les consorts COUDON et Madame COUTANT Yvette : Attestation le 04/03/1993 Maître BRISSON, enregistré au SPF d'AUXERRE le 29/04/1993 Volume 1993P n°2820
Pour Madame WIEDERHOLD Andrée : Attestation le 28/11/1995 Maître BRISSON, enregistré au SPF d'AUXERRE le 25/01/1996 Volume 1996P n°486

08/12/2021

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Déviation d'AUXERRE

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 6

Prop. Indivis. de 12/64ème **Madame SORBA Armelle Madeleine Germaine** Divorcée de Monsieur Jean Robert MORVAN
Née le 29/01/1955 à PARIS 4ème (75)
Retraitée
8 Hameau de Mangepan 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Prop. Indivis. de 12/64ème **Monsieur FORNERIS Michel Raoul André** Epoux de Madame Georgette Henriette ORHANT
Né le 19/11/1948 à CRAVANT (89)
Retraité
50 bis rue des beaux sites 93240 STAINS

Prop. Indivis. de 5/32ème **Madame COUTANT Yvette Monique** Epouse COUDON Maurice
Née le 08/06/1929 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
Villa numéro 7 12T rue Robert Finet 38600 FONTAINE

Prop. Indivis. de 5/32ème **Monsieur COUDON Didier Yves Michel** Célibataire majeur
Né le 21/01/1954 à SAINT HILAIRE SAINT MESMIN (45)
Profession inconnue
Alpes Administration ASAT Rue du Tour de l'Eau 38400 SAINT MARTIN D'HERES

Prop. Indivis. de 5/32ème **Madame COUDON Corinne Armelle Marie** Célibataire
38600 FONTAINE Née le 31/12/1958 Ville de naissance inconnue (ALGERIE)
Profession inconnue
31B rue Gabriel Péri

Prop. Indivis. de 5/32ème **Monsieur COUDON Hervé Georges Maurice** Epoux LEFAUCHEUX Martine
Né le 18/11/1961 à FLEURY LES AUBRAIS (45)
Profession inconnue Monte do Marmeleiro Caixa Postal 242 7100-040 GLORIA (Portugal)

Section	PARCELLE			Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²		Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BV	137	Les Coutarnoux	1 872	AUXERRE	BV 240	1 337	BV 241	535	10

ORIGINES DE PROPRIETE

Pour les consorts COUDON et Madame COUTANT Yvette : Attestation le 04/03/1993 Maître BRISSON, enregistré au SPF d'AUXERRE le 29/04/1993 Volume 1993P n°2820
Pour Madame WIEDERHOLD Andrée : Attestation le 28/11/1995 Maître BRISSON, enregistré au SPF d'AUXERRE le 25/01/1996 Volume 1996P n°486

DREAL-FCA-001-G

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 6

Prop. Indivis. de 12/64ème **Madame SORBA Armelle Madeleine Germaine** Divorcée de Monsieur Jean Robert MORVAN
Née le 29/01/1955 à PARIS 4ème (75)
Retraitée
8 Hameau de Mangepan 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Prop. Indivis. de 12/64ème **Monsieur FORNERIS Michel Raoul André** Epoux de Madame Georgette Henriette ORHANT
Né le 19/11/1948 à CRAVANT (89)
Retraité

50 bis rue des beaux sites 93240 STAINS

Prop. Indivis. de 5/32ème **Madame COUTANT Yvette Monique** Epouse COUDON Maurice
Née le 08/06/1929 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
Villa numéro 7 12T rue Robert Finet 38600 FONTAINE

Prop. Indivis. de 5/32ème **Monsieur COUDON Didier Yves Michel** Célibataire majeur
Né le 21/01/1954 à SAINT HILAIRE SAINT MESMIN (45)
Profession inconnue
Alpes Administration ASAT Rue du Tour de l'Eau 38400 SAINT MARTIN D'HERES

Prop. Indivis. de 5/32ème **Madame COUDON Corinne Armelle Marie** Célibataire
38600 FONTAINE Née le 31/12/1958 Ville de naissance inconnue (ALGERIE)
Profession inconnue
31B rue Gabriel Péri

Prop. Indivis. de 5/32ème **Monsieur COUDON Hervé Georges Maurice** Epoux LEFAUCHEUX Martine
Né le 18/11/1961 à FLEURY LES AUBRAIS (45)
Profession inconnue Monte do Marmeleiro Caixa Postal 242 7100-040 GLORIA (Portugal)

Section	PARCELLE				Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature	Emprise	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BV	71	Les Coutarnoux	4 632	Futaie	BV 236	2 008	BV 237	2 624	12

ORIGINES DE PROPRIETE

Pour les consorts COUDON et Madame COUTANT Yvette : Attestation le 04/03/1993 Maître BRISSON, enregistré au SPF d'AUXERRE le 29/04/1993 Volume 1993P n°2820
Pour Madame WIEDERHOLD Andrée : Attestation le 28/11/1995 Maître BRISSON, enregistré au SPF d'AUXERRE le 25/01/1996 Volume 1996P n°486

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 12

Prop. Indivis. **Madame CARRE Alarie** Epouse DELBRASSINE Pierre
Date et lieu de naissance inconnus
Profession inconnue
96 rue des Neues 6600 BASTOGNE (Belgique)

Prop. Indivis. **Madame CARRE Jeannine** Epouse GUEUNTOT Serge
Née le 13/11/1933 à JOUX LA VILLE (89)
Profession inconnue
Oudun 9 rue de Nitry 89440 JOUX LA VILLE

Prop. Indivis. **Succession inconnue de Madame DEFERT Lucienne Henriette** Epouse CARRE André
Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955
Née le 04/11/1899 à CRAVANT (89) et décédée le 03/12/1977 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
22 Avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE

Section	PARCELLE				Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature		Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BX	24	Sainte Nitasse	2 435	Taillis	AUXERRE	BX 129	1 361	BX 130	1 074	36

ORIGINES DE PROPRIETE

Origine antérieure au 1er janvier 1956 selon l'article 36 du décret du 14 octobre 1955

08/12/2021

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Déviation d'AUXERRE

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 12

Prop. Indivis. **Madame CARRE Alarie** Epouse DELBRASSINE Pierre
Date et lieu de naissance inconnus
Profession inconnue
96 rue des Neues 6600 BASTOGNE (Belgique)

Prop. Indivis. **Madame CARRE Jeannine** Epouse GUEUNJOT Serge
Née le 13/11/1933 à JOUX LA VILLE (89)
Profession inconnue
Oudun 9 rue de Nifry 89440 JOUX LA VILLE

Prop. Indivis. **Succession inconnue de Madame DEFERT Lucienne Henriette** Epouse CARRE André
Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955
Née le 04/11/1899 à CRAVANT (89) et décédée le 03/12/1977 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
22 Avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE

Section	PARCELLE				Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature		Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BX	23	Sainte Nitasse	2 392	Taillis	AUXERRE	BX 23	2 392	-	-	39

ORIGINES DE PROPRIETE

Origine antérieure au 1er janvier 1956 selon l'article 36 du décret du 14 octobre 1955

DREAL-FCA-001-G

08/12/2021

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Déviation d'AUXERRE

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 12

Prop. Indivis. **Madame CARRE Alarie** Epouse DELBRASSINE Pierre
Date et lieu de naissance Inconnus
Profession inconnue
96 rue des Neues 6600 BASTOGNE (Belgique)

Prop. Indivis. **Madame CARRE Jeannine** Epouse GUEUNOT Serge
Née le 13/11/1933 à JOUX LA VILLE (89)
Profession inconnue
Oudun 9 rue de Nitry 89440 JOUX LA VILLE

Prop. Indivis. **Succession inconnue de Madame DEFERT Lucienne Henriette** Epouse CARRE André
Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955
Née le 04/11/1899 à CRAVANT (89) et décédée le 03/12/1977 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
22 Avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE

Section	PARCELLE				Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature		Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BX	37	Sainte Nitasse	9 402	Peupleraie	AUXERRE	BX 137	7 727	BX 138	1 488	40
								BX 139	187	

ORIGINES DE PROPRIETE

Origine antérieure au 1er janvier 1956 selon l'article 36 du décret du 14 octobre 1955

DREAL-FCA-001-G

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 13

Propriétaire **Succession inconnue de Monsieur DEJUST Daniel Edgard Jean Baptiste** Epoux BRIET Gabrielle*Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955*

Né le 27/07/1934 à AUXERRE (89), décédé le 31/07/2021 à AUXERRE (89)

Profession inconnue

53 rue du Pont 89000 AUXERRE

Héritier présumé **Madame DEJUST Isabelle Anne-Marie** Célibataire

Née le 23/10/1964 à AUXERRE (89)

Profession inconnue

53 rue du Pont 89000 AUXERRE

Héritier présumé **Madame DEJUST Valérie, Yvette, Michelle** Epouse RENARD

Née le 25/06/1968 à AUXERRE (89)

Profession inconnue

365 rue des Pyrénées 75020 PARIS

Section	PARCELLE				Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature		Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BX	38	Sainte Nitasse	16 815	Pré	AUXERRE	BX 140	1 600	BX 141	15 215	44

ORIGINES DE PROPRIETE

Origine antérieure au 1er janvier 1956 selon l'article 36 du décret du 14 octobre 1955

08/12/2021

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Déviation d'AUXERRE

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 13

Propriétaire **Succession inconnue de Monsieur DEJUST Daniel Edgard Jean Baptiste** Epoux BRIET Gabrielle

Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955

Né le 27/07/1934 à AUXERRE (89), décédé le 31/07/2021 à AUXERRE (89)

Profession inconnue

53 rue du Pont 89000 AUXERRE

Héritier présumé **Madame DEJUST Isabelle Anne-Marie** Célibataire

Née le 23/10/1964 à AUXERRE (89)

Profession inconnue

53 rue du Pont 89000 AUXERRE

Héritier présumé **Madame DEJUST Valérie, Yvette, Michelle** Epouse RENARD

Née le 25/06/1968 à AUXERRE (89)

Profession inconnue

365 rue des Pyrénées 75020 PARIS

Section	PARCELLE			Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²		Nature	Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	
BX	52	Sainte Nitasse	608	Sol	AUXERRE	BX 52	608	-	43

ORIGINES DE PROPRIETE

Origine antérieure au 1er janvier 1956 selon l'article 36 du décret du 14 octobre 1955

08/12/2021

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Déviation d'AUXERRE

PROPRIETAIRES REELS

TERRIER : 13

Propriétaire **Succession inconnue de Monsieur DEJUST Daniel Edgard Jean Baptiste** Epoux BRIET Gabrielle
Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955
Né le 27/07/1934 à AUXERRE (89), décédé le 31/07/2021 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
53 rue du Pont 89000 AUXERRE

Héritier présumé **Madame DEJUST Isabelle Anne-Marie** Célibataire
Née le 23/10/1964 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
53 rue du Pont 89000 AUXERRE

Héritier présumé **Madame DEJUST Valérie, Yvette, Michelle** Epouse RENARD
Née le 25/06/1968 à AUXERRE (89)
Profession inconnue
365 rue des Pyrénées 75020 PARIS

Section	PARCELLES				Commune	Emprise à acquérir		Reliquat		Numéro d'ordre parcelle
	Parcelle	Voie ou lieu-dit	Contenance m ²	Nature		Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²	
BX	106	Sainte Nitasse	24 229	Pré	BX 150	12 957	BX 151	8 097	42	
							BX 152	3 175		

ORIGINES DE PROPRIETE

Donation partage le 16/12/1968 Maître FREBAULT, publié le 23/01/1969 Volume 3846 n°33

DREAL-FCA-001-G

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

PROJET DU CONTOURNEMENT SUD D'AUXERRE - LIAISON RN6 -RN151

DMPC et modèle 1

N° Compte foncier	N° de DMPC	Parcelle mère	Parcelle fille	
			N° emprise	N° reliquat
6	5228R	BV 134	BV 238	BV 239
		BV 137	BV 240	BV 241
		BV 71	BV 236	BV 237
12	5226Z-2	BX 24	BX 129	BX 130
		BX 37	BX 137	BX 138 / BX 139
13	5226Z-1	BX 38	BX 140	BX 141
		BX 106	BX 150	BX 151 / BX 151

N° Compte foncier	Parcelle entière
12	BX 23
13	BX 52

Commune :
AUXERRE (024)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5228R
Document vérifié et numéroté le 16/08/2021
AUXERRE
Par Alban DELALANDE
inspecteur des finances publiques
Signé

AUXERRE
Pôle Topographique et Gestion Cadastreale
8, rue des Moreaux
B.P. 29
89010 AUXERRE CEDEX
Téléphone : 03.86.72.50.29
Fax : 03.86.72.50.22
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

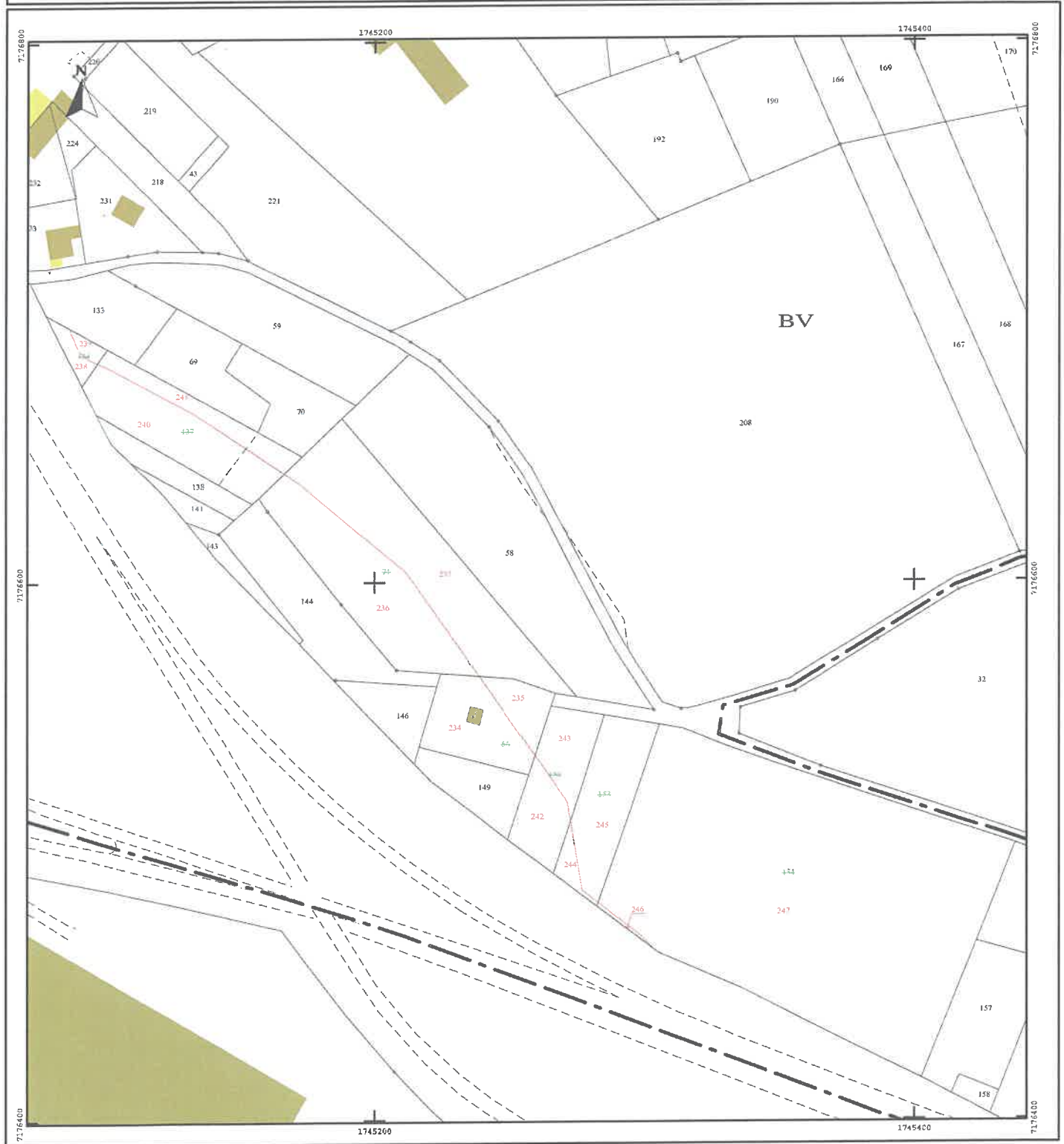
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la formule 6463.
A -----, le -----

Terrier 6

dressé
Par FRAPPART (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précitez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 15/11/2021
validité six mois à partir de cette date.

SF2105681885

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 089		Commune : 024		AUXERRE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BV	0056			LES COUTARNOUX	0ha13a13ca		024 0005228	BV	0234	0ha09a34ca
							024 0005228	BV	0235	0ha03a79ca
BV	0071			LES COUTARNOUX	0ha46a32ca		024 0005228	BV	0236	0ha20a08ca
							024 0005228	BV	0237	0ha26a24ca
BV	0134			LES COUTARNOUX	0ha02a11ca		024 0005228	BV	0238	0ha01a38ca
							024 0005228	BV	0239	0ha00a73ca
BV	0137			LES COUTARNOUX	0ha18a72ca		024 0005228	BV	0240	0ha13a37ca
							024 0005228	BV	0241	0ha05a35ca
BV	0150			LES COUTARNOUX	0ha11a34ca		024 0005228	BV	0242	0ha05a69ca
							024 0005228	BV	0243	0ha05a65ca
BV	0153			LES COUTARNOUX	0ha13a11ca		024 0005228	BV	0244	0ha01a44ca
							024 0005228	BV	0245	0ha11a67ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

Page 1 sur 2

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

Commune :
AUXERRE (024)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5226Z-2
Document vérifié et numéroté le 16/08/2021
AUXERRE
Par Alban DELALANDE
inspecteur des finances publiques
Signé

AUXERRE
Pôle Topographique et Gestion Cadastreale
8, rue des Moreaux
B.P. 29
89010 AUXERRE CEDEX
Téléphone : 03.86.72.50.29
Fax : 03.86.72.50.22
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

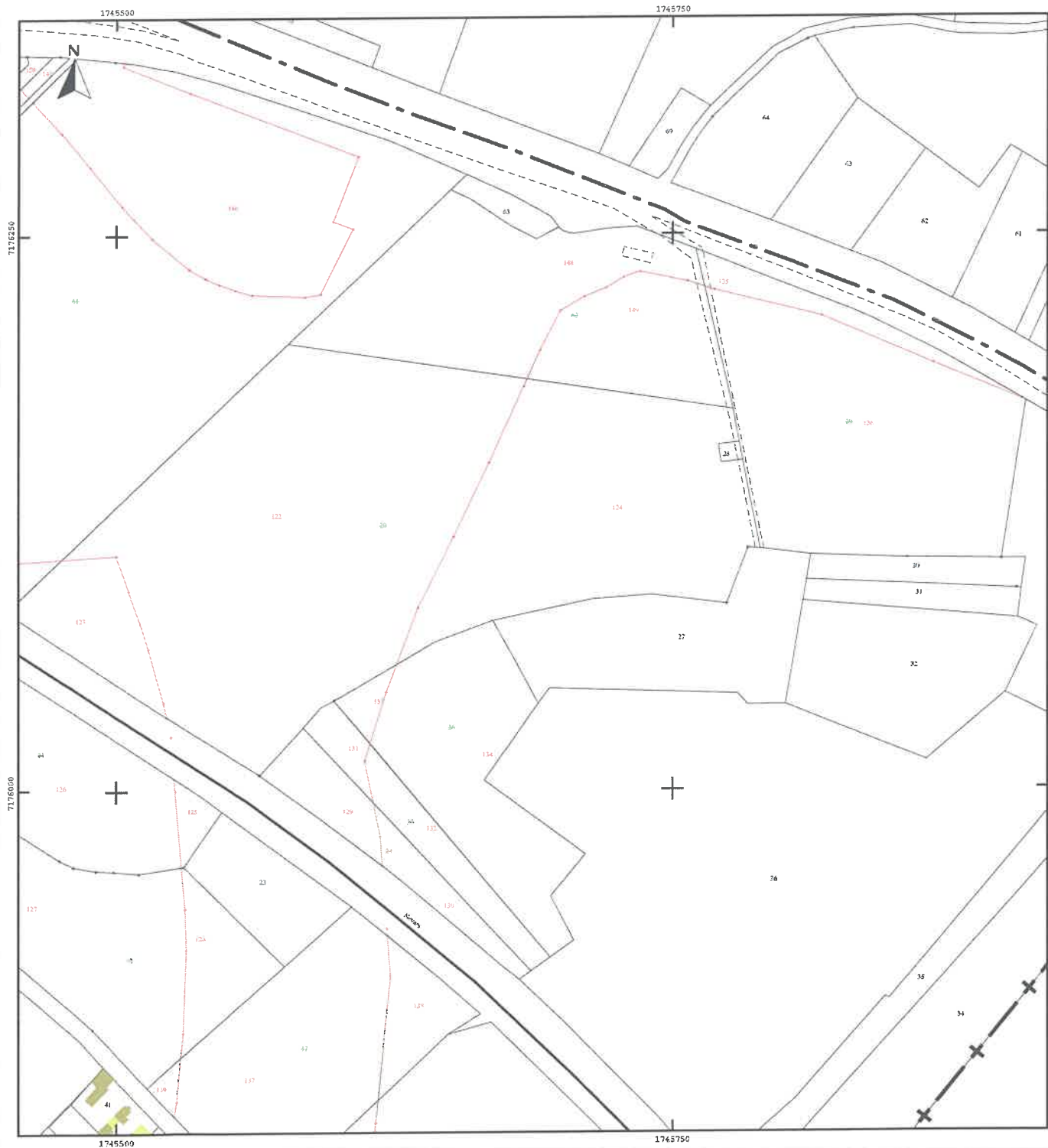
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIC
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Terrier 12

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous sig
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
_____, le _____

adresse
Par FRAPPART (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par vote de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 15/11/2021
validité six mois à partir de cette date.

SF2105682134

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 089		Commune : 024		AUXERRE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BX	0020			SAINTE NITASSE	3ha64a60ca		024 0005226	BX	0122	2ha19a72ca
							024 0005226	BX	0123	0ha24a40ca
							024 0005226	BX	0124	1ha20a48ca
BX	0021			SAINTE NITASSE	0ha04a25ca		024 0005226	BX	0125	0ha04a23ca
							024 0005226	BX	0126	0ha00a02ca
BX	0022			SAINTE NITASSE	1ha38a25ca		024 0005226	BX	0127	0ha19a03ca
							024 0005226	BX	0128	1ha19a22ca
BX	0024			SAINTE NITASSE	0ha24a35ca		024 0005226	BX	0129	0ha13a61ca
							024 0005226	BX	0130	0ha10a74ca
BX	0025			SAINTE NITASSE	0ha21a03ca		024 0005226	BX	0131	0ha06a02ca
							024 0005226	BX	0132	0ha15a81ca
BX	0026			SAINTE NITASSE	0ha08a32ca		024 0005226	BX	0133	0ha03a93ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 3


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

SF2105682134

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 089				Commune : 024 AUXERRE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BX	0447			SAINTE NITASSE	0ha12a33ca		024-0005226	BX	0157	0ha04a28ca
							024-0005226	BX	0458	0ha01a05ca
							024-0005226	BX	0459	0ha07a00ca

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 15/11/2021
validité six mois à partir de cette date.

SF2105683728

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 089				Commune : 024 AUXERRE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BX	0023			SAINTE NITASSE	0ha23a92ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

Commune :
AUXERRE (024)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5226Z-1
Document vérifié et numéroté le 16/08/2021
AUXERRE
Par Alban DELALANDE
inspecteur des finances publiques
Signé

AUXERRE
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale
8, rue des Moreaux
B.P. 29
89010 AUXERRE CEDEX
Téléphone : 03.86.72.50.29
Fax : 03.86.72.50.22
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

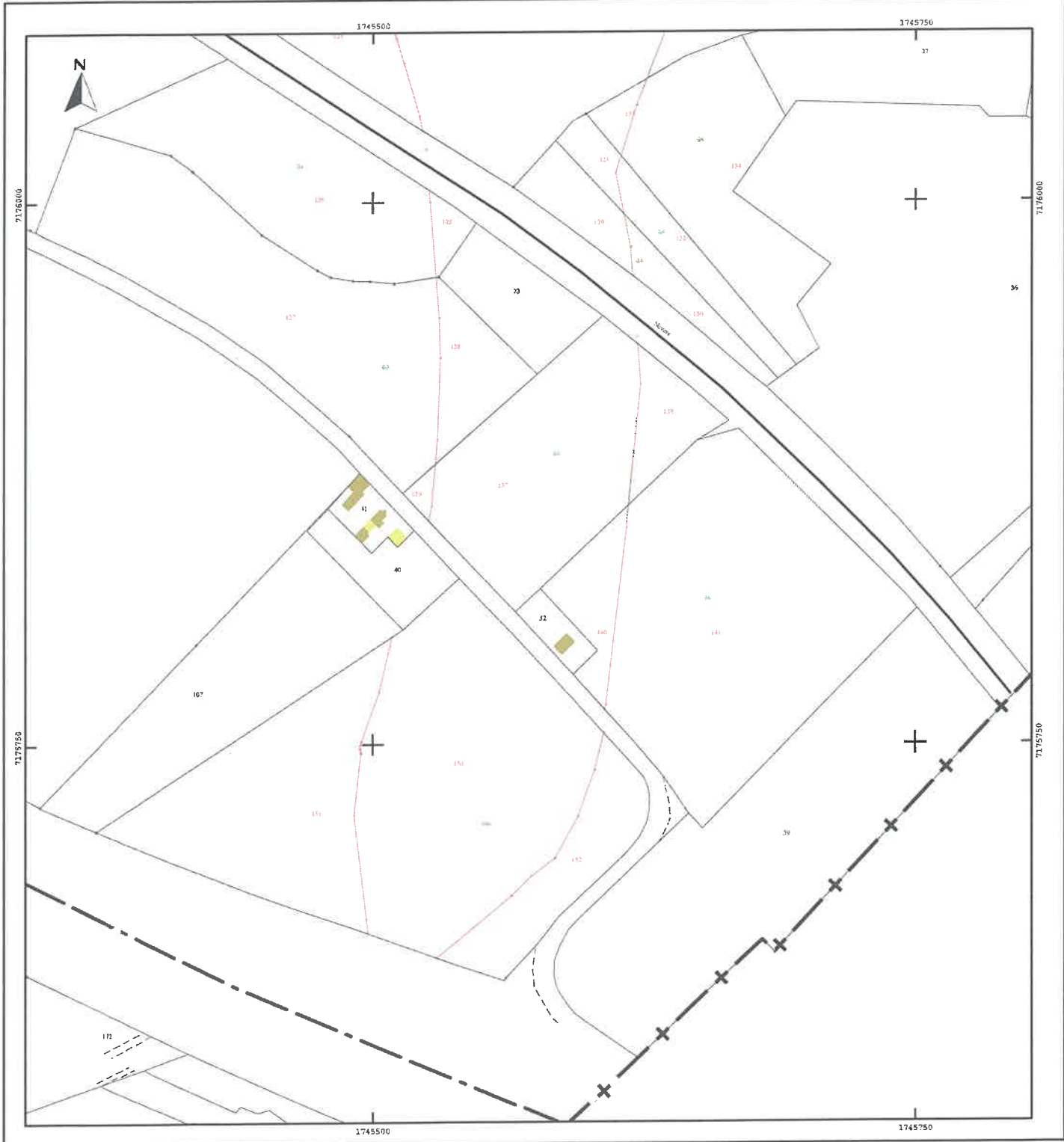
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Terrier 13

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A _____, le _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par FRAPPART (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriée, etc...)



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 15/11/2021
validité six mois à partir de cette date.

SF2105683710

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 089				Commune : 024 AUXERRE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BX	0052			SAINTE NITASSE	0ha06a08ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orsans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 15/11/2021
validité six mois à partir de cette date.

SF2105682210

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 089				Commune : 024 AUXERRE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BX-0020				SAINTE-NITASSE	31a64a60ca		024 0005226	BX	0122	2ha19a72ca
							024 0005226	BX	0123	0ha24a40ca
							024 0005226	BX	0124	1ha20a48ca
BX-0021				SAINTE-NITASSE	0ha84a25ca		024 0005226	BX	0125	0ha04a23ca
							024 0005226	BX	0126	0ha80a02ca
BX-0022				SAINTE-NITASSE	1ha38a25ca		024 0005226	BX	0127	0ha19a03ca
							024 0005226	BX	0128	1ha19a22ca
BX-0024				SAINTE-NITASSE	0ha24a35ca		024 0005226	BX	0120	0ha13a61ca
							024 0005226	BX	0130	0ha10a74ca
BX-0025				SAINTE-NITASSE	0ha21a83ca		024 0005226	BX	0131	0ha06a02ca
							024 0005226	BX	0132	0ha15a81ca
BX-0026				SAINTE-NITASSE	0ha68a32ca		024 0005226	BX	0133	0ha03a93ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

SF2105682210

DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 089					Commune : 024 AUXERRE					
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BX	0117			SAINTE-NITASSE	01a12a33ca		024-0005226	BX	0157	01a04a28ca
							024-0005226	BX	0158	01a04a05ca
							024-0005226	BX	0159	01a07a00ca